

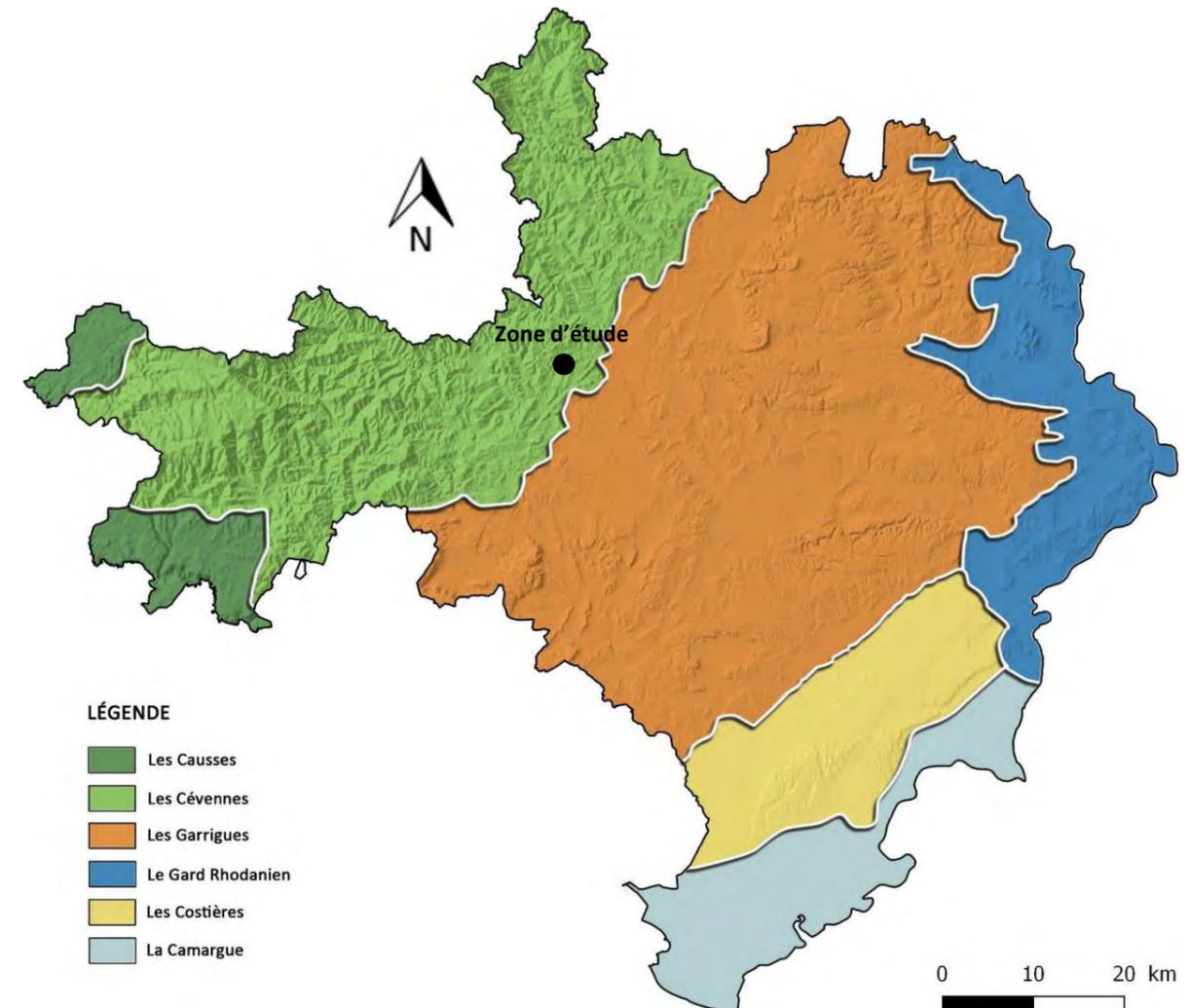
3.9.3 - Contexte paysager, structure et entités paysagères

3.9.3.1. Contexte paysager

Comme toute l'ex-région du Languedoc-Roussillon, le Gard peut être divisé en trois zones orientées Nord-Est, Sud-Ouest : la montagne, la garrigue et les plaines. Celles-ci peuvent être découpées en grands paysages, ce qui permet une lecture plus fine des caractéristiques de chaque espace. Ainsi, d'après l'atlas des paysages du Languedoc-Roussillon, on peut distinguer :

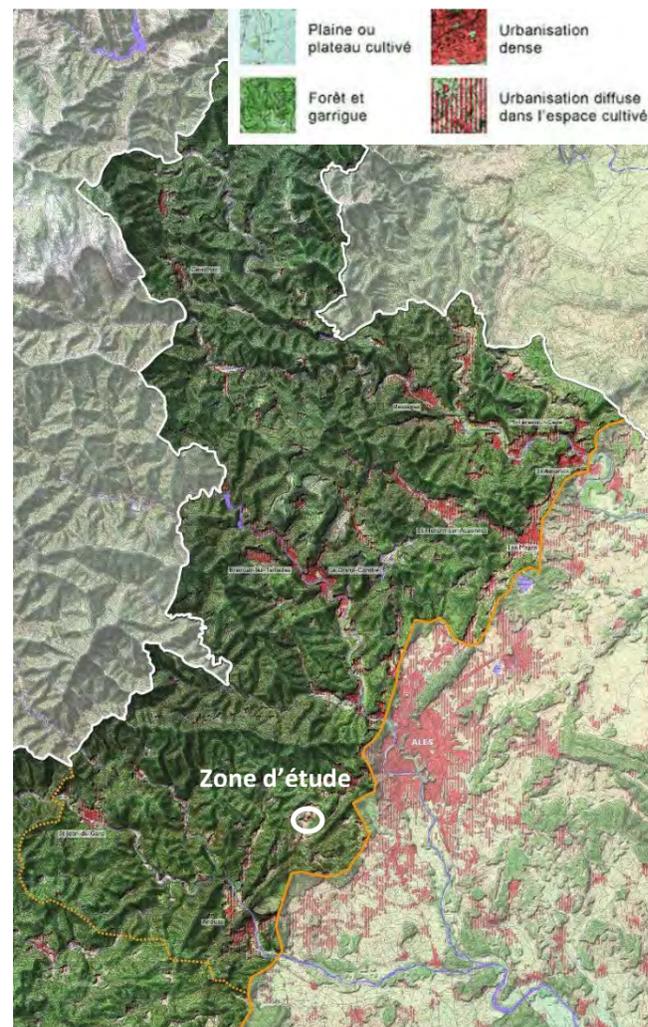
- les Causses : paysages aplanis découpé par des gorges,
- **les Cévennes : paysage de pentes schisteuses organisées en vallées profondes,**
- les Garrigues : monde de plaines régulièrement cernées par des plateaux aux ambiances sèches,
- le Gard Rhodanien : succession de plaines à l'organisation diversifiée,
- la Costière : ancien lit du Rhône,
- la Camargue : espace de zones humides tantôt sauvages ; tantôt agricoles.

La zone d'étude s'insère dans le grand paysage des Cévennes qui correspond à l'unité paysagère « **Les Cévennes des serres et des valats** », et à proximité (2,4 km) du grand paysage des Garrigues, et plus précisément de l'unité paysagère « La plaine urbanisée d'Alès ». Avec la Camargue et les garrigues, les Cévennes constituent un troisième monde pour le Gard, radicalement différent. Les Cévennes peuvent se distinguer en trois ensembles : **les Cévennes des vallées et du Mont Aigoual**, essentiellement schisteuses, les plateaux granitiques aux surfaces mollement accidentées (Mont Lozère, etc.), les causses et cans calcaires aux plateaux ondulés. Le site d'étude est localisé dans les Cévennes des vallées du Mont Aigoual. Dans les Cévennes schisteuses, chaque vallée constitue un paysage en soi. Néanmoins les traits de caractères communs sont forts et permettent de rassembler les vallées cévenoles dans un même ensemble, très unitaire et à la forte personnalité.



Grands paysages du département du Gard (Source : Atlas des Paysages)

3.9.3.2. Unité paysagère : Les Cévennes des serres et des valats – Les Cévennes des vallées et du Mont Aigoual



Les Cévennes des serres et des valats – Partie Nord-est
(Source : Atlas des Paysages)

Une toile de fond bleutée depuis les garrigues, ponctuée de villes portes

Vues des garrigues et de la plaine languedocienne, les Cévennes forment une toile de fond bleutée permanente et très caractéristique, composée des silhouettes arrondies des monts successifs. L'entrée dans le monde des Cévennes est particulièrement net et accentuée par les villes-portes qui commandent les entrées/sorties au débouché des principales vallées. Alès correspond à une ville porte, localisée sur le Gardon d'Alès: les reliefs démarrent d'un coup depuis la plaine bordière, en vallées et serres successifs. Ce sont les reliefs qui marquent l'entrée dans les Cévennes, et non les formations géologiques, ces dernières étant semblables entre les Cévennes et les Garrigues par exemple.

Des vallées profondes et boisées

Les Cévennes sont principalement organisées en vallées profondes et serres successifs, qui descendent brutalement des hauteurs du Mont-Lozère, de l'Aigoual, du Bougès et du Ligas, dans un dénivelé de près de 1 400 m. La forte pente, associée aux sols majoritairement sensibles à l'érosion car schisteux, et aux précipitations fortes et abondantes sur les sommets, explique ces découpes profondes en formes de V.

Des roches cristallines diverses révélées par l'habitat

Au-delà de la frange calcaire étroite des Cévennes à l'aval, c'est le schiste, complété par le granit et le gneiss, qui fait l'identité et l'originalité des vallées cévenoles. Les schistes et micaschistes sont nettement dominants dans le paysage cévenol. Ils sont issus de la transformation d'argiles, déposées par des mers très anciennes du début de l'ère primaire, datées d'environ 500 millions d'années. Leur composition feuilletée les rend sensibles à l'érosion et, depuis le Quaternaire, l'action du gel et des pluies a conduit à la formation des serres et des vallées successives profondes et raides qui font l'essentiel de la morphologie des Cévennes aujourd'hui.

Ces roches particulières marquent beaucoup le paysage cévenol, dans les affleurements rocheux mais aussi dans l'habitat qui, selon sa situation, s'habille de schistes sombres ou de granits, plus clairs, et parfois de grès.



Paysage rocheux dans la plaine de Bateiras à proximité de la zone d'étude

Des villages concentrés dans les fonds de vallées

Les villes et villages des Cévennes apparaissent particulièrement densément construits, tassés et plus souvent allongés dans les fonds des vallées, qui paraissent trop étroites pour les accueillir. Le manque de place, associé aux exigences anciennes de l'élevage du ver à soie, a conduit à monter les maisons jusqu'à trois ou quatre étages. Ces formes urbaines et architecturales particulières, plus austères que dans les plaines et les garrigues languedociennes, témoignent également de la forte présence des hommes dans les Cévennes jusqu'à une période récente, voire de la surpopulation qui régnait dans les vallées. En règle générale, les villages sont implantés de façon dissymétrique, côté adret, le versant exposé au soleil.

L'exiguïté des fonds de vallées conduit aujourd'hui les communes situées à la bordure des Cévennes, soumises à la pression du développement, à grappiller les pentes raides, souvent taillées en terrasses remarquables, qui cernent la ville.

Un patrimoine architectural lié à l'exploitation des terres

Aux villages et aux villes des vallées s'ajoutent les fermes isolées, qui composent parfois un hameau. Elles s'implantent à la faveur d'une eau disponible, d'une bonne exposition et d'un replat qui rend les terrasses un peu plus confortables.

Un couvert forestier quasiment total mais diversifié

Hormis les sommets les plus élevés, la forêt est aujourd'hui partout présente sur les pentes des Cévennes, coiffant les sommets, les pentes, et occupant même les fonds des vallées habités et circulés. Dans le bassin minier d'Alès, les pins maritimes coiffent les pentes de façon presque exclusive. Ils ont été plantés par des compagnies minières qui avaient besoin de bois de mine pour la construction des puits et des galeries.

3.9.3.3. Unité paysagère : La plaine urbanisée d'Alès

La plaine urbanisée d'Alès s'allonge au pied des Cévennes, à proximité d'Alès. Géologiquement, elle constitue une partie du fossé d'Alès, formé durant l'ère tertiaire.

Alès, une ville aux portes des Cévennes

Alès constitue la principale ville-porte des Cévennes, développée au pied des pentes à la faveur du débouché du Gardon d'Alès dans la plaine. Autour du petit noyau central historique lové dans un boucle du Gardon, l'urbanisation apparaît aujourd'hui étonnamment diffusée dans la plaine. L'urbanisation s'étale ainsi que plusieurs kilomètres à la ronde.

Un développement urbain qui a gagné les vallées mais aussi toute la plaine

L'urbanisation d'Alès s'est également développée sur le piémont Cévenol, et s'est avancée dans les vallées cévenoles, notamment dans celle du Gardon d'Alès vers la Grand-Combe, et dans celle de Saint-Jean-du-Pin (vallée du Lyonnais).

Ce développement important et relativement récent de l'urbanisation dans l'espace de la plaine et des pentes cévenoles ne peut s'expliquer qu'en rappelant l'histoire du développement industriel de la ville, l'extraction du charbon et du fer ayant longtemps fait d'Alès le premier centre d'industrie lourde de la moitié sud de la France.

3.9.3.4. Structure, entités et valeurs paysagères

Entités paysagères locales	Document n°21.274/ 31	Dans le texte
----------------------------	-----------------------	---------------

Différentes entités paysagères locales participent à la structuration du territoire et sont présentées ci-après.

Les reliefs boisés

Les Cévennes des serres (crêtes aiguës) et des valats (vallées très encaissées) offrent un spectaculaire ensemble de vallées. Cette succession d'étroites vallées, principalement schisteuses, s'organise autour d'emblématiques vallées. Ce paysage est notamment caractérisé par l'encaissement des vallées, le tracé erratique de leurs crêtes et le recoupement incessant des versants par des valats secondaires. Sur les marges sud de cet ensemble, les vallées cévenoles prennent un profil plus adouci en traversant le banc de granites qui prolonge le massif du mont Aigoual vers la montagne du Liron.



Reliefs boisés depuis le sommet du Moncalm



Habitations de Saint-Jean-du-Pin

Un grand manteau boisé, où se mêle l'ancienne châtaigneraie vivrière cévenole, des pineraies et des chênaies, recouvre l'ensemble des reliefs. Au XIXe siècle, consécutivement à l'essor industriel des charbonnages cévenols, de nombreux versants des vallées industrialisées seront couverts de plantation de pin maritime, pour les besoins en bois d'échafaudage des galeries de mines. D'autres versants sont reboisés en pin noir par l'ONF pour limiter les ruissellements qui engendraient de graves inondations dans les bourgs industriels installés au fil des rivières cévenoles.



Hameau de Blanas au droit d'un plateau entre les reliefs

Les clairières agricoles

Dans le paysage très boisé de la vallée, les espaces agricoles de terrasses apparaissent comme de petites clairières autour de chacun des hameaux dispersés sur les pentes. Les fonds de vallée, quand ils offrent quelques terrasses alluviales, sont aussi ouverts par de minces prairies. Ces espaces agricoles composent des sites de grande qualité avec chacun des lieux bâtis.



Plateau de Blanas bordé de reliefs boisés

Les entités aquatiques

Les Gardons et autres cours d'eau qui drainent les vallées ont un régime méditerranéen très marqué, avec des à sec prolongés en été et des crues très violentes lors des épisodes « cévenols ». Les nombreux dispositifs hydrauliques traditionnels visant à préserver la ressource en eau pour l'agriculture et à se protéger des effets dévastateurs des crues et du ruissellement font partie du patrimoine des aménagements ruraux de ces Cévennes.

L'eau, participant à la formation des vallées, est un élément le long duquel les bourgs et villages-rues se sont développées.

Les villages dans les fonds de vallées

La topographie des Cévennes a influencé le développement de l'urbanisme. Dans ce paysage de pentes omniprésentes vient s'insérer un habitat rural très dispersé, avec de nombreux hameaux et de mas accrochés sur des anciennes terrasses agricoles. En règle générale, les villages sont implantés de façon dissymétrique, côté adret, le versant exposé au soleil.

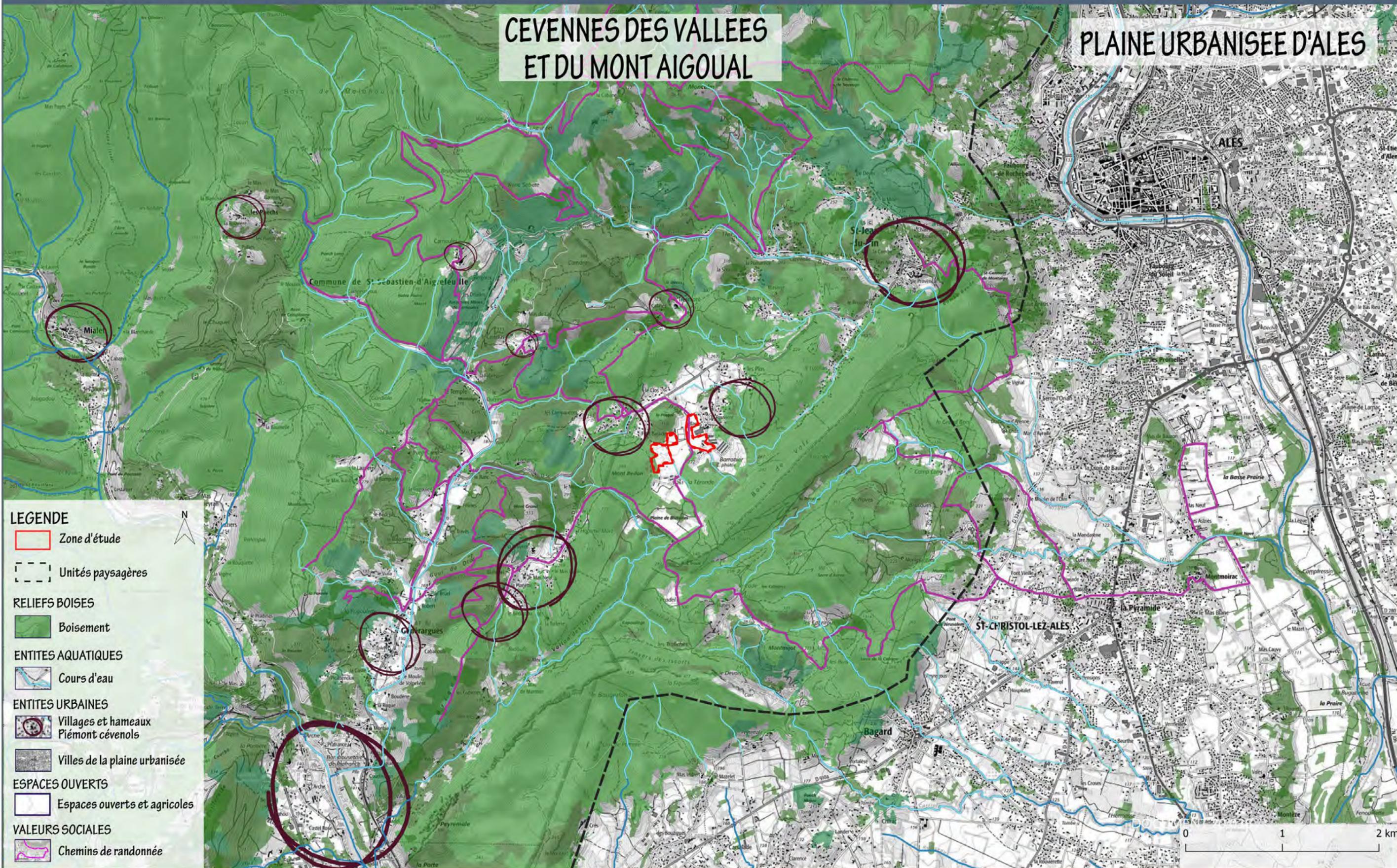
Quand les fonds alluviaux s'élargissent suffisamment pour permettre l'activité agricole, des hameaux et des villages se sont développés. Le bâti rural traditionnel se tient alors, soit en pied de pentes, soit en mince alignement en bordure des rivières ou des voies d'accès, afin de préserver les précieuses terres agricoles. En plus de se développer au fil de l'eau et des fonds de vallées, les bourgs et villages-rues se sont également implantés autour des anciennes filatures de soie ou de charbonnage. Aux étroits débouchés des vallées sur les garrigues languedociennes, viennent les villes-portes historiques du Vigan, d'Anduze, d'Alès et de Saint-Ambroise.

L'exiguïté des fonds de vallées conduit aujourd'hui les communes situées à la bordure des Cévennes, soumises à la pression du développement, à grappiller les pentes raides, souvent taillées en terrasses remarquables, qui cernent la ville.

ENTITES PAYSAGERES LOCALES

CEVENNES DES VALLEES ET DU MONT AIGOUAL

PLAINE URBANISEE D'ALES



LEGENDE

- Zone d'étude
- Unités paysagères
- RELIEFS BOISES
 - Boisement
- ENTITES AQUATIQUES
 - Cours d'eau
- ENTITES URBAINES
 - Villages et hameaux Piémont cévenols
 - Villes de la plaine urbanisée
- ESPACES OUVERTS
 - Espaces ouverts et agricoles
- VALEURS SOCIALES
 - Chemins de randonnée

3.9.4 - Enjeux paysagers liés à l'identité, au caractère et aux ambiances paysagères

Enjeux paysagers	Document n°21.274 / 32	Dans le texte
------------------	------------------------	---------------

3.9.4.1. Valeurs et identité paysagères

La notion de valeur et d'esthétique du paysage, si elle peut paraître subjective, fait directement appel à une notion de perception culturelle. Les critères de lecture du paysage sont des acquis culturels qui permettent d'apprécier positivement tel élément au détriment du caractère artificiel d'un autre. Cet aspect de notre « culture » des paysages peut se résumer par différents types de valeurs reconnues :

- Valeurs de panorama : La zone d'étude s'implante au droit d'un petit plateau dominé par de nombreux reliefs boisés du piémont Cévenol. De nombreux chemins de randonnées passent par ces divers reliefs. Depuis quelques sommets et crêtes, des vues panoramiques s'offrent à l'observateur tel que depuis le sommet de Moncalm.
- Valeurs paysagères locales et pittoresques : les ponts et leurs arches de pierres pour franchir les rivières, les anciens bâtis agricoles en pierre et les bâtiments en lien avec l'élevage de ver à soie contribuent aux valeurs paysagères locales et pittoresques.



Anciens bâtis sur le plateau de Blanas et la plaine de Blateiras à proximité de la zone d'étude

- Valeurs paysagères de terroir : Les villages dans les fonds de vallées, les terrasses sur les pentes, les fermes isolées parfois en hameau, les traces de l'activité minière, ainsi que le couvert forestier sur les reliefs participent aux valeurs paysagères de terroir ;
- Valeurs paysagères dépréciatives : De manière générale, la présence de poteaux télégraphiques, de pylônes et de lignes électriques impacte le paysage en induisant des éléments avec une forte connotation industrielle dans un paysage empreint de naturalité. L'ancienne STEP au droit de la zone d'étude, les bâtiments de l'élevage BONNY en activité et les hangars (ancienne ferme-usine de Blanas, actuellement pour la vente de bouteilles de vin principalement) en bordure du site, ainsi que les câbles électriques le long des routes apportent une note dépréciative au paysage local.

3.9.4.2. Enjeux paysagers locaux

Divers enjeux de préservation, valorisation ou encore réhabilitation sont identifiés par l'atlas des paysages du Languedoc-Roussillon pour le territoire étudié.

Enjeux de protection et préservation

Ces enjeux concernent localement :

- les espaces ouverts des fonds de vallées : protection contre la fermeture par les arbres et les maisons ;
- le patrimoine des routes et des ponts : préservation et pérennisation au travers des travaux ;
- le patrimoine des petits jardins et terrasses associés aux villages : préservation et mise en valeur ;
- les extensions d'urbanisation sur les pentes taillées en terrasses : préservation des structures paysagères, notamment des terrasses.



Route sur les reliefs, bordée de végétation arborée



Espace ouvert entre les reliefs

Enjeux de valorisation/création

Ces enjeux concernent localement :

- les bords des routes : création de fenêtres et percées visuelles depuis les routes ;
- l'architecture des bords de l'eau dans les villages : mise en valeur ;
- les bords de l'eau dans les villages : mise en valeur ;
- les bords des rivières : préservation des ripisylves et des espaces ouverts d'accompagnement, maîtrise qualitative de l'accueil du public ;
- l'habitat des villes et des villages : mise en valeur, notamment par les enduits qui égaient les hautes façades des maisons ;
- le paysage forestier : développement de la futaie jardinée en remplacement de la sylviculture

Enjeux de réhabilitation / requalification

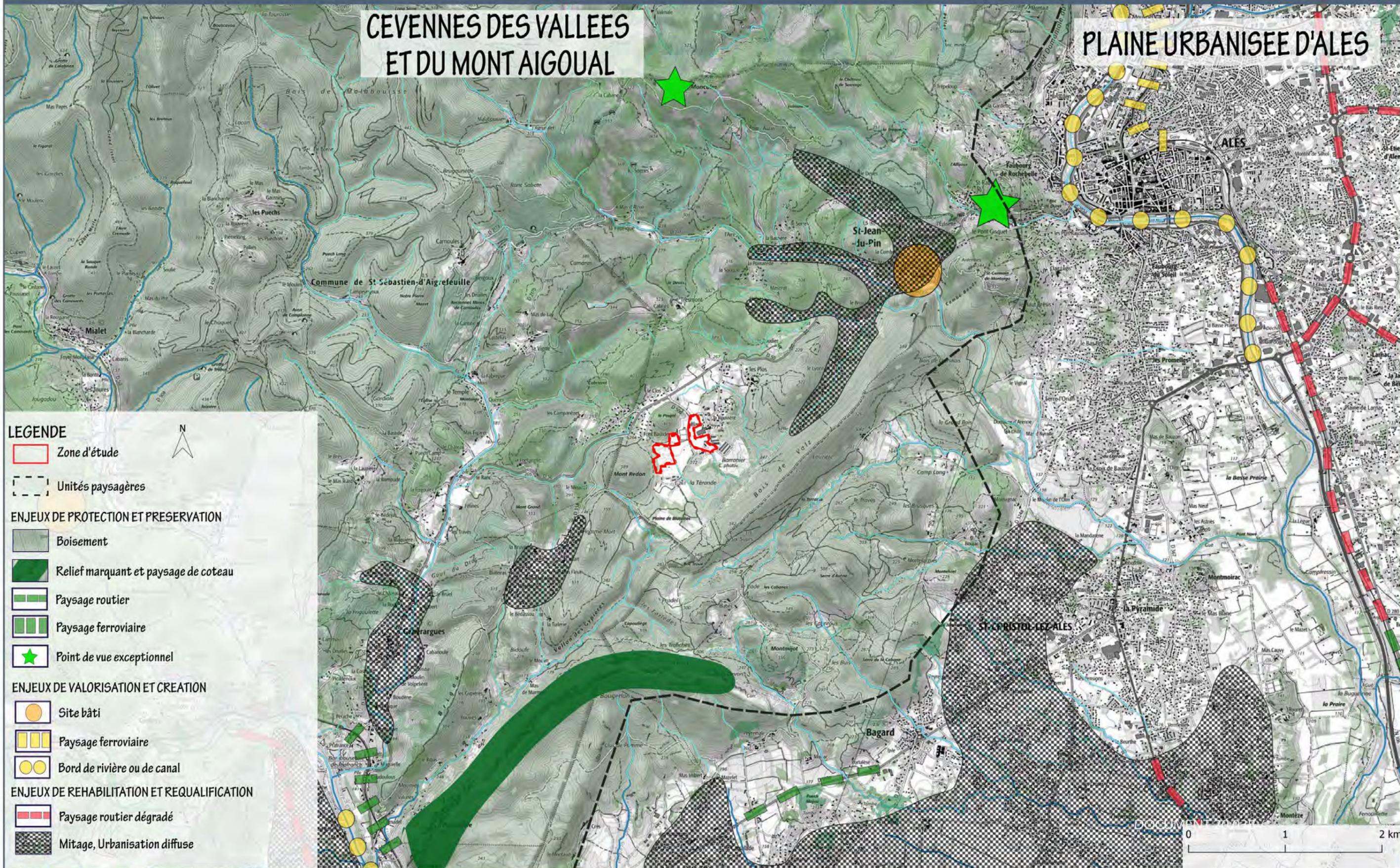
Ces enjeux concernent localement :

- l'accueil du public, notamment au bord des routes : maîtrise paysagère des implantations commerciales ;
- l'architecture des villes et des villages : amélioration de l'habitat, réhabilitation du bâti et des espaces publics ;
- les entrées de villes et de villages : requalification des espaces dégradés ou banalisés ;
- les pentes en terrasses les plus présentes dans le paysage, notamment aux abords des villes et des villages : gestion, entretien des structures et des espaces ouverts, reconquêtes.

ENJEUX PAYSAGERS

CEVENNES DES VALLEES ET DU MONT AIGOUAL

PLAINE URBANISEE D'ALES



LEGENDE

Zone d'étude

Unités paysagères

ENJEUX DE PROTECTION ET PRESERVATION

Boisement

Relief marquant et paysage de coteau

Paysage routier

Paysage ferroviaire

Point de vue exceptionnel

ENJEUX DE VALORISATION ET CREATION

Site bâti

Paysage ferroviaire

Bord de rivière ou de canal

ENJEUX DE REHABILITATION ET REQUALIFICATION

Paysage routier dégradé

Mitage, Urbanisation diffuse

3.9.5 - Enjeux paysagers liés à la perception visuelle : covisibilité et intervisibilité

Carte d'intervisibilité et de covisibilité (2)	Document n°21.274/ 33	Dans le texte
Reportage photographique (10)	Document n°21.274/ 34	Dans le texte
Coupes paysagères (2)	Document n°21.274/ 35	Dans le texte

La perception visuelle du site d'implantation projeté est dictée par :

- La topographie qui détermine l'organisation de l'espace : le site, positionné dans le plateau de Blanas, est bordé de reliefs boisés ;
- Les composantes de l'occupation du sol qui affirment les ouvertures visuelles ou ménagent des écrans : végétation arbustive et arborée sur l'ensemble des reliefs, bâtiments du lieu-dit Blanas.

La perception visuelle et la qualification des vues remarquables sur le site permettent de préciser la nature et l'importance des enjeux paysagers.

3.9.5.1. Définitions

Covisibilité

La notion de « covisibilité » est à réserver aux monuments historiques. Elle désigne deux éléments (projet et monument historique) mis en relation par un même regard (l'un étant visible à partir de l'autre, ou les deux pouvant être embrassés par un même regard).

On parle donc de « covisibilité » lorsque le projet est au moins en partie dans les abords d'un monument historique ou d'un paysage protégé et visible depuis lui ou en même temps que lui.

Le Conseil d'Etat a précisé en juin 2020 la notion de covisibilité (CE, 05/06/2020, n° 431994) :

- La covisibilité doit pouvoir être constatable à l'œil nu et sans utiliser d'appareil photo,
- La covisibilité conjointe peut-être constatée au-delà d'une distance de 500 m du monument historique,
- La covisibilité doit être constatable « depuis un lieu normalement accessible au public ».

Intervisibilité

Le terme d'« intervisibilité » s'applique au cas général de visibilité entre un projet et un site patrimonial ou un élément particulier du paysage présentant un enjeu (habitation, routes, chemins de randonnée, lieu touristique, point de vue remarquable ...). Par conséquent la notion d'« intervisibilité » s'applique lorsque :

- le projet est visible depuis le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage ;
- le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage est visible depuis le projet ;
- le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage et le projet sont visibles, simultanément, dans le même champ de vision (cet aspect de visibilité est étudié uniquement dans des cas particuliers pour des éléments patrimoniaux du paysage et depuis des points de vue remarquables).

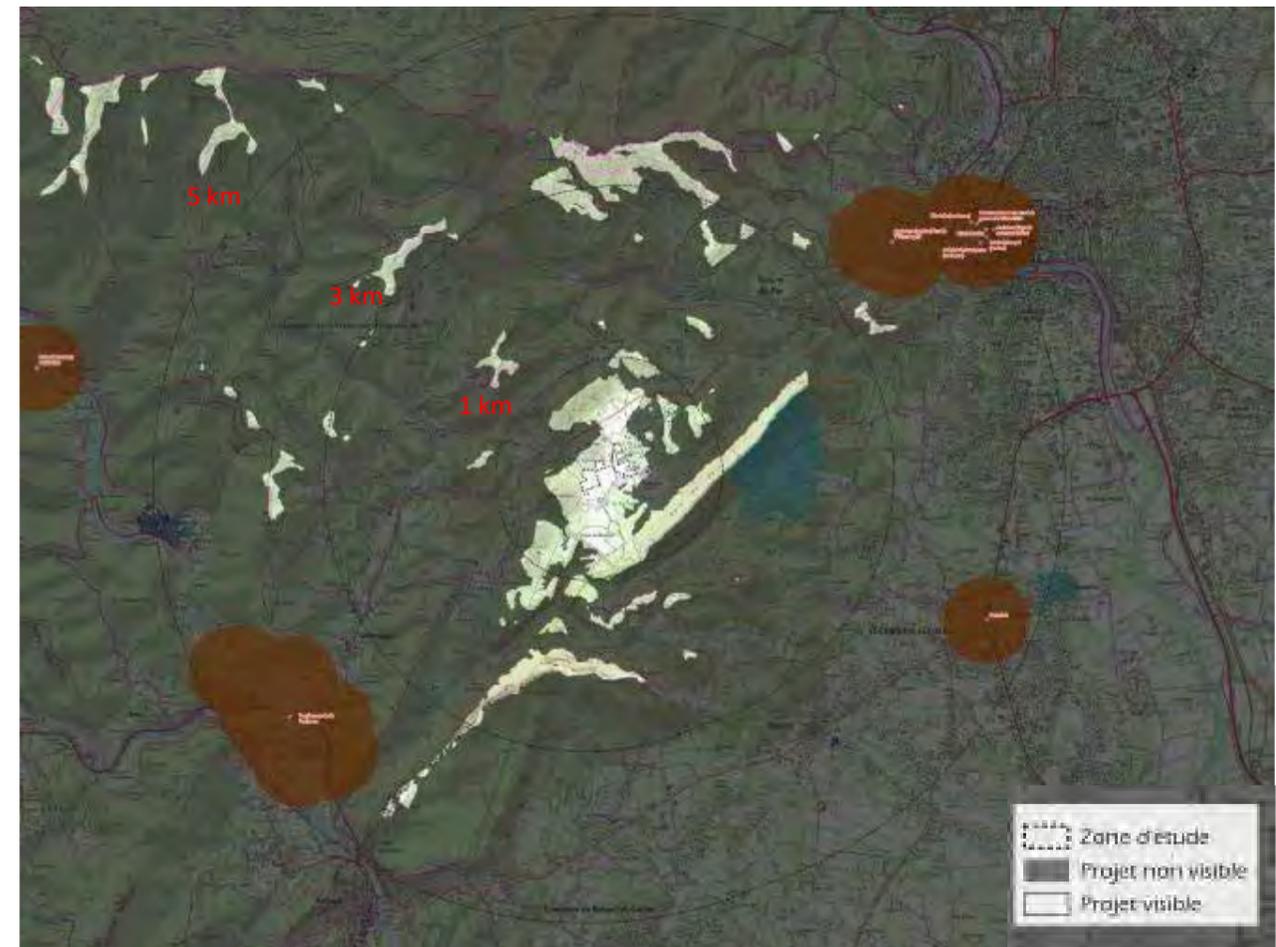
3.9.5.2. Méthodologie

Les enjeux paysagers liés à la perception du site et à sa visibilité sont étudiés par le biais d'une étude de visibilité illustrée par un reportage photographique et réalisée sur la base de déplacements en voiture et à pied dans l'aire d'étude étendue.

Cette étude vise à identifier dans un premier temps la perception du site depuis ses abords. Tout d'abord, une carte d'intervisibilité est réalisée à l'aide du Modèle Numérique de Terrain (MNT-5 m), pour déterminer si le site du projet est visible ou non depuis différents secteurs du fait de la topographie. Sur la carte produite, les zones n'offrant aucune perception possible sur le site sont assombries et seules les zones de visibilité potentielle apparaissent.

La carte d'intervisibilité potentielle est présentée ci-contre. Il est ainsi aisé de comprendre la répartition des zones visibles.

D'autres écrans (végétation, bâtiments...) peuvent également intervenir, masquant des zones qui sont potentiellement visibles selon la carte d'intervisibilité. Ces éléments n'ayant pas été incorporés au MNT, la seule prise en compte de la topographie assure l'analyse de la situation la plus défavorable.



Extrait de la carte d'inter-visibilité potentielle basée sur le MNT

Des déplacements sur le site même d'implantation sont ensuite réalisés afin de contrôler les secteurs perçus depuis le site. Enfin des déplacements sont réalisés dans l'aire d'étude étendue afin de valider la perception du site depuis les secteurs définis et de caractériser la perception visuelle du site. L'étude de perception visuelle est réalisée suivant 4 niveaux de perception :

- Les perceptions *exceptionnelles* liées à la présence de points de vue dominants présentant une valeur panoramique dépendante de leur intérêt social, culturel, patrimonial et/ou touristique ;
- Les perceptions *éloignées* définies dans un rayon entre 3 et 5 km, en fonction des caractéristiques locales ;
- Les perceptions *moyennes* définies dans un rayon de 1 à 3 km autour du site ;
- Les perceptions *rapprochées* définies dans un rayon d'environ 1 km et moins.

La perception du site peut être totale, partielle ou nulle en fonction des écrans potentiels (topographie, végétation, bâtiments...) pouvant masquer une partie ou totalement le projet.

Dans un second temps, l'enjeu du secteur depuis lequel le projet est visible sera évalué. Les secteurs sont classifiés de la manière suivante :

- Habitations, Monuments historiques, site inscrit ou classé, secteurs à fréquentation touristique importante : **Enjeu fort** ;
- Routes, chemins de Grande Randonnée (GR), sentier de randonnée référencé dans des guides : **Enjeu modéré** ;
- Zone industrielle ou d'activité, chemin privé ou sentier non balisé : **Enjeu faible** ;
- Boisement, champs : **Enjeu nul**.

Les différentes perceptions visuelles sont également définies en fonction de la vue *limitée*, *partielle* ou *totale* du site du projet depuis le point de visibilité identifié. L'attribution de ce qualificatif dépend du contexte topographique local, de l'insertion du site dans ce contexte, de la présence éventuelle d'écrans visuels, du point de vue considéré, de l'occupation du sol et de la nature du projet. Les facteurs de sensibilité visuelle corrélés à ces perceptions s'appuient sur deux types de visions :

- La vision statique depuis les habitations, les belvédères, les sites et monuments remarquables, les sites touristiques ou points de vue panoramique ;
- La vision dynamique depuis les voies de circulation, les chemins de randonnées, les pistes, ...

Une carte de visibilité est réalisée à partir de la carte d'intervisibilité et des enjeux des secteurs percevant le projet.

Les prospections terrains et les photographies du reportage photographique ont été réalisés en août 2021.

3.9.5.3. Enjeux de covisibilité

Plusieurs monuments historiques sont présents dans la périmètre de 5 km autour de la zone d'étude : la Bambouseraie de Générargues, la Pyramide de Saint-Christol-lez-Alès et 7 monuments d'historiques d'Alès. Ces monuments sont tous situés dans une zone topographique ne permettant pas de relation visuelle avec la zone d'étude.

L'absence de co-visibilité avec la zone d'étude a été vérifiée. L'enjeu de covisibilité est nul depuis l'ensemble des monuments historiques présents dans le secteur d'étude.

3.9.5.4. Enjeux d'intervisibilité

Secteurs vus depuis le site

La zone d'étude est située au droit d'un plateau ouvert entre de nombreux reliefs boisés. Ces reliefs contribuent à bloquer les vues rapidement. Ainsi, très peu de secteurs distants du site d'étude sont perceptibles, mis à part des reliefs. Il est possible de voir depuis le site :

- quelques habitations du lieu-dit Blanas, dont deux en bordure de la zone d'étude partie Est ;
- des hangars (ancienne ferme-usine de Blanas) situés au niveau de la partie Est du site ;
- le stade de la plaine de Plos situés entre les deux parties de la zone d'étude ;
- la SCEA Bonny en bordure de la zone d'étude partie Est ;
- la centrale photovoltaïque de la Téronde en bordure Sud de la zone d'étude partie Est ;
- quelques habitations et bâtiments du lieu-dit La Téronde, au Sud de la partie Ouest ;
- deux habitations du lieu-dit Font Bastide depuis la partie Ouest de la zone d'étude ;
- quelques habitations et un bâtiment situés le long de la RD 50.

Les secteurs dont l'enjeu est jugé nul (boisement, champ, etc.) ne sont pas étudiés dans l'analyse des perceptions visuelles. L'enjeu paysager lié à ce type d'inter-visibilité est considéré comme inexistant.

Secteurs de visibilité : analyse des perceptions visuelles

Les principaux secteurs de visibilité ont été recherchés sur la base des données précédentes (vues depuis le site) et de la modélisation MNT. Les reliefs situés autour du plateau de Blanas, couplés à la végétation contribuent à limiter les vues de la zone d'étude. Les principaux secteurs de visibilité potentielle sont localisés dans un rayon d'1 km autour de la zone d'étude. La localisation des prises de vue du reportage photographique est présentée sur les cartes d'intervisibilité.

Perceptions visuelles rapprochées (rayon ≤ 1 km)

Le rayon d'1 km autour de la zone d'étude comprend le plateau de Blanas et la plaine de Bateiras, ainsi que la RD 50, axe structurant du territoire.

Vision statique : Le site d'étude est situé au sein du plateau de Blanas, dans un secteur mêlant habitations, avec le lieu-dit Blanas en bordure immédiate du site et les habitations de la Téronde, activités sportives avec le stade de la plaine de Plos entre les deux parties de la zone d'étude, et activités économiques avec la SCEA Bonny (élevage) et la centrale photovoltaïque de la Téronde. Au sein du plateau entre les deux secteurs de la zone d'étude, le site est entièrement visible. Deux habitations se situent en bordure du site partie Est et présentent des vues directes. L'enjeu d'intervisibilité est fort depuis ces deux habitations. Quelques habitations (5) situées à Blanas, la Téronde, Font Bastide et le Clos présentent des vues partielles du site, notamment depuis les fenêtres situées en hauteur. L'enjeu est modéré depuis ces habitations.

Vision dynamique : Le secteur de 1km autour du site comprend notamment la RD50, axe structurant du territoire, la RD50d reliant la RD50 au lieu-dit Blanas, en longeant la zone d'étude au nord sur quelques mètres, ainsi que le Chemin de Madagascar reliant la RD50d au lieu-dit La Téronde, en longeant la zone d'étude partie Est de tout son long. Un chemin de petite randonnée passe par le Chemin de Madagascar et continu dans la plaine de Bateiras. Ainsi, le site d'étude est visible depuis une partie de la RD50d à proximité de la zone d'étude, ainsi que depuis l'ensemble du Chemin de Madagascar. La RD50 ne présente pas de vues du site d'étude, mais si des éléments en hauteur sont positionnés au droit de la zone d'étude partie Est, ces derniers seront visibles. Le site est également visible depuis une portion du sentier de randonnée qui passe au sud dans la plaine de Bateiras. Il est à noter que le chemin d'accès à la SCEA Bonny passe par la zone d'étude partie Est. L'enjeu d'intervisibilité est jugé modéré en vision dynamique.

Perceptions visuelles moyennes (1 km ≤ rayon ≤ 3 km)

Dans un rayon de 1 à 3 km autour de la zone d'étude, aucun secteur à enjeu présentant une intervisibilité avec la zone d'étude n'a été identifié. La carte d'intervisibilité réalisée selon le contexte topographique indique que très peu de secteurs étaient susceptibles d'avoir une interrelation visuelle avec la zone d'étude. La végétation arborée présente sur les reliefs contribue à masquer le site depuis ces quelques secteurs. L'enjeu d'intervisibilité est nul dans le rayon compris entre 1 et 3 km de la zone d'étude.

Perceptions visuelles éloignées (3 km ≤ rayon ≤ 5 km)

Au-delà de 3 km de la zone d'étude, il existe très peu de secteurs d'intervisibilité en raison des reliefs (voir carte d'intervisibilité potentielle) et de la végétation arborée et arbustive présente sur ces reliefs. Toutefois, au nord de la zone d'étude, le Moncalm domine les alentours. Au sommet du Moncalm, trois tables d'orientation sont présentes et permettent d'orienter l'observateur au sein de la vue panoramique à 360 ° qui s'offre à lui. Blanas est notamment indiqué sur une de ces tables, ce plateau se détachant du paysage en raison de la présence d'espaces ouverts au cœur des reliefs boisés. La zone d'étude partie Est est ainsi visible depuis ce point de vue et une partie du chemin y menant. Plusieurs sentiers de grandes randonnées passent par ce sommet, ainsi que des chemins de petites randonnées. L'enjeu d'intervisibilité est ainsi jugé fort.

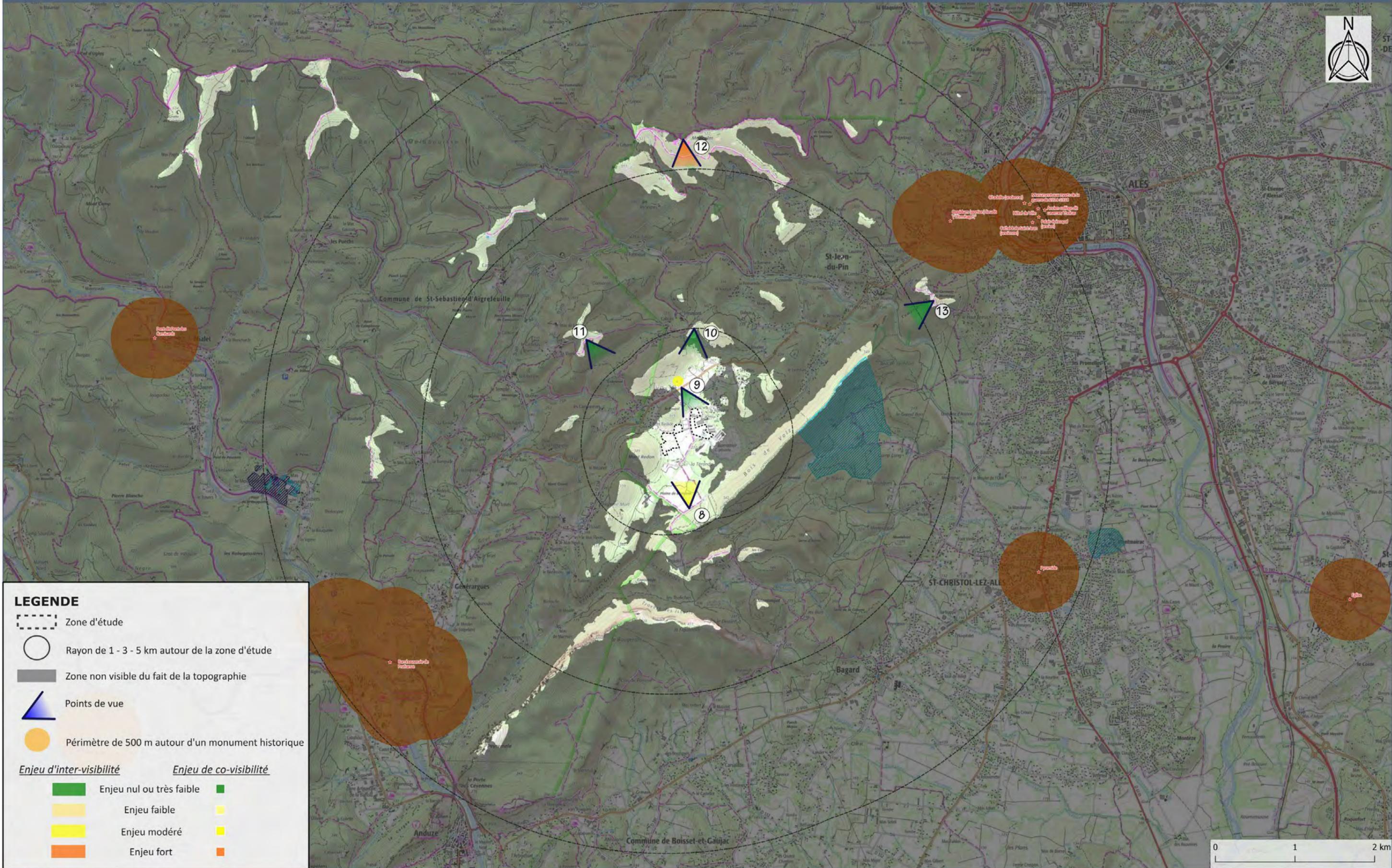


Panneaux touristiques et table d'orientation du Moncalm

3.9.6 - Synthèse des enjeux paysagers

Enjeu	Intensité	Evaluation
Paysages patrimoniaux	Modérée	Le site d'étude est localisé hors sites inscrits, classés, site patrimonial remarquable et n'est concerné par aucun périmètre de protection de 500 m autour d'un Monument Historique. Toutefois, il se situe au sein de la zone tampon du bien UNESCO « Causses et Cévennes ».
Caractère paysager Ambiances paysagères	Modérée	La zone d'étude s'implante au droit d'un espace ouvert entouré de reliefs boisés. Elle est occupée en partie par un espace de type agricole, une ancienne STEP et d'une autre part d'un espace naturel ouvert. Le site se situe dans un secteur urbanisé où sont présents des habitations, un stade, des hangars et bâtiments d'élevage et une centrale photovoltaïque. Localement, un enjeu de préservation des espaces ouverts des fonds de vallées existe.
Covisibilité	Nulle	Aucun monument historique ne présente de relation visuelle avec la zone d'étude en raison du contexte topographique.
Intervisibilité Perception rapprochée	Forte	La zone d'étude s'implante au droit d'un plateau ouvert au cœur de reliefs boisés. Le site se situe en bordure d'habitations, d'un stade et de lieux économiques. Il se situe par ailleurs le long d'une route sans issue où passe un sentier de petite randonnée. Deux habitations sont situées en bordure de la zone d'étude partie Est et présentent des vues directes sur le site. L'enjeu est fort pour ces habitations.
Intervisibilité Perception moyenne	Nulle	En perception moyenne aucune perception n'a été identifiée.
Intervisibilité Perception éloignée	Forte	Au-delà de 3km, le site est visible pour sa partie Est depuis le sommet du Moncalm et ses tables d'orientations. Trois sentiers de grandes randonnées, et plusieurs chemins de petites randonnées passent par ce point de vue.

INTERVISIBILITE ET COVISIBILITE

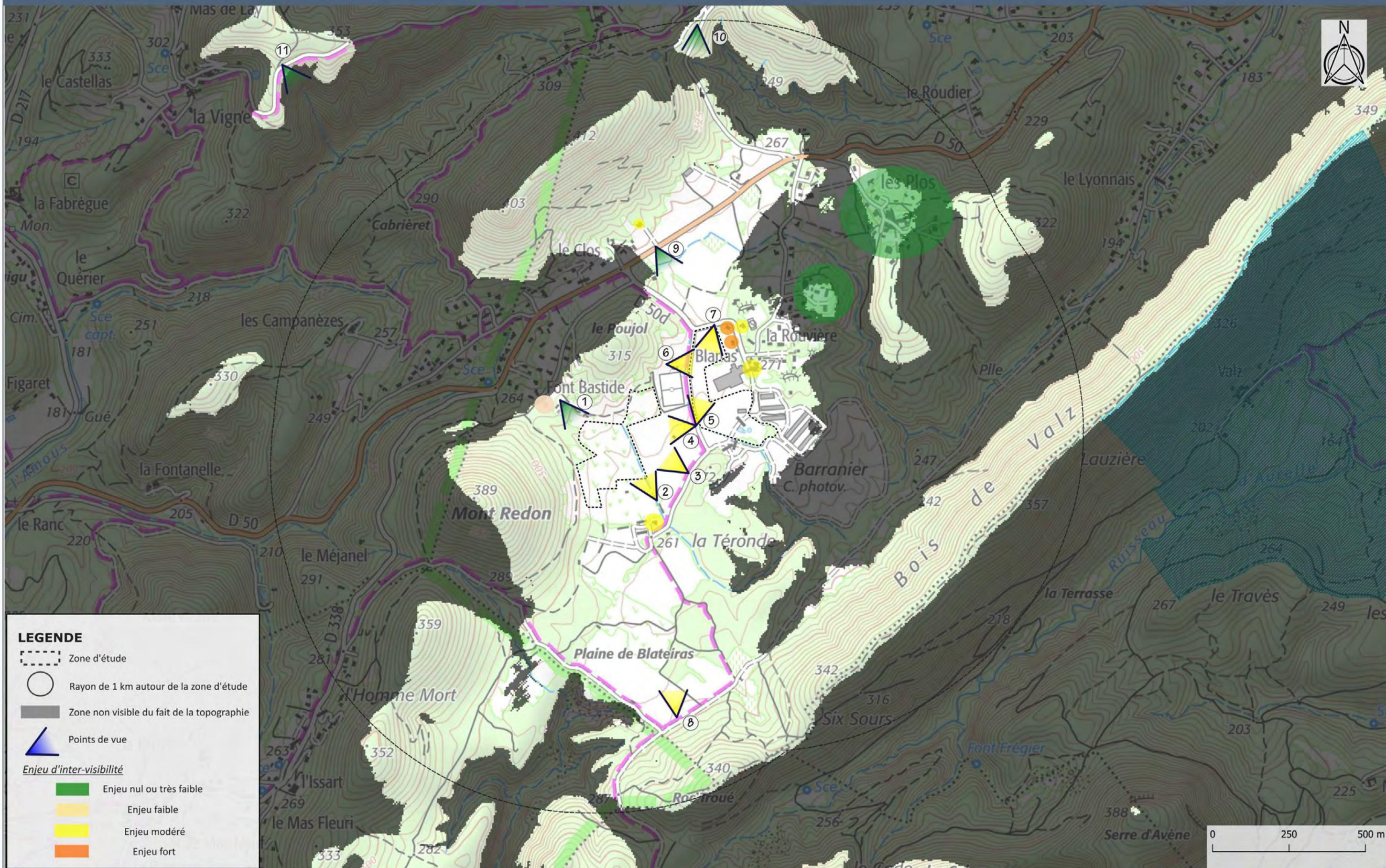


LEGENDE

- Zone d'étude
 - Rayon de 1 - 3 - 5 km autour de la zone d'étude
 - Zone non visible du fait de la topographie
 - Points de vue
 - Périmètre de 500 m autour d'un monument historique
- | <u>Enjeu d'inter-visibilité</u> | <u>Enjeu de co-visibilité</u> |
|---------------------------------|-------------------------------|
| Enjeu nul ou très faible | Enjeu nul ou très faible |
| Enjeu faible | Enjeu faible |
| Enjeu modéré | Enjeu modéré |
| Enjeu fort | Enjeu fort |



INTERVISIBILITE - ZOOM



REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE : Vues du site - Partie Est

Vue A : Partie Est en venant du Nord - RD50d



Localisation des points de vue

Vue B : Partie Est depuis le chemin de Madagascar



Vue C : Partie Est depuis le sud-est - SCEA Bonny



REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE : Vues du site - Partie Sud-est

Vue D : Partie Sud-Est depuis la SCEA Bonny



Localisation des points de vue

Vue E : Partie Sud-Est - STEP - depuis l'Est



Vue F : Partie Sud-Est - STEP - depuis l'Ouest

